

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

068-226800019-20190118-0000019880-DE

Acte certifié exécutoire

Envoi : 23/01/2019

Réception par le Préfet : 23/01/2019

Publication : 25/01/2019



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

Extrait des délibérations
à la Commission permanente

Séance du vendredi 18 janvier
2019
N° CP-2019-1-3-3

PROGRAMME A 132 - MILLÉSIME 2019 OPÉRATION DE SÉCURITÉ EN TRAVERSE D'AGGLOMÉRATION

Présidence de : Mme Brigitte KLINKERT

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BIHL, Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, MARTIN, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

Mme LUTENBACHER donne procuration à M. FERRARI.

Mme MEHLEN-VETTER donne procuration à M. HAGENBACH.

M. MUNCK donne procuration à Mme BOHN.

Mme ORLANDI donne procuration à M. WITH.

M. STRAUMANN donne procuration à Mme KLINKERT, Présidente du Conseil départemental.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n°CG-2011-5-3-9 du 7 décembre 2011 à la maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de travaux d'aménagement de routes départementales en traversée d'agglomération- convention et avenants types,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-4-12-3 du 1^{er} septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2018-6-3-1 du 14 décembre 2018 relative à la Politique des Routes, des Transports, des Grands Equipements et Infrastructures de Communication,
- VU le règlement financier départemental,

- VU les avis de la Commission Routes, Voirie et Infrastructures du 12 octobre 2018 et du 7 décembre 2018,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve le programme A132 – millésime 2019 – Opérations de sécurité en traverse d'agglomération, conformément à l'annexe 1 jointe à la présente délibération ;
- Affecte les autorisations de programmes (AP) correspondantes aux projets de sécurisation des traverses d'agglomération (STA) suivant la liste et les montants figurant dans l'annexe 1 ;
- Autorise la Présidente du Conseil départemental à signer les conventions de maîtrise d'ouvrage correspondantes aux opérations listées en annexe 1 sur la base du modèle validé lors de la séance du Conseil général du 07 décembre 2011 – (rapport et délibération n° CG-2011-5-3-9) et leurs éventuels avenants, ainsi que les conventions à part départementale nulle.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Ne participent ni au débat, ni au vote :

M. Yves HEMEDINGER en tant que 1^{er} adjoint de la ville de Colmar
M. Michel HABIG en tant que maire de la commune d'Ensisheim
Mme Pascale SCHMIDIGER en tant qu'adjointe au maire de la ville de Saint-Louis
Mme Marie-France VALLAT en tant qu'adjointe au maire de la commune de Wittenheim

Adopté à l'unanimité